

2.1 Aspects sociaux : Les droits de la personne

2.1.1 Généralités

Suivi et évaluation

Lorsque les activités d'une entreprise sont susceptibles d'avoir des incidences négatives sur les droits de la personne, il est recommandé de mettre en place des processus de suivi, de redressement et de documentation. Il importe de tenir compte tant des incidences directes sur les droits de la personne qui sont attribuables aux activités de l'entreprise que des incidences indirectes, c'est-à-dire celles qui sont attribuables aux organisations avec lesquelles l'entreprise entretient des relations.

Les incidences potentielles sur les droits de la personne doivent faire l'objet d'un suivi, lequel doit inclure une composante permettant la rétroaction et la participation des parties prenantes, par exemple un mécanisme de règlement des griefs. Il est recommandé d'instaurer un mécanisme de règlement des griefs sur place de façon à empêcher l'accumulation de préjudices et de conflits, et de permettre aux entreprises de recueillir des données pertinentes et d'ajuster leurs façons de faire en conséquence. Pour être efficace, un mécanisme de règlement des griefs doit être perçu par les parties prenantes comme étant légitime, accessible, prévisible, équitable, compatible avec les droits de la personne et transparent. Les parties prenantes concernées doivent être consultées lorsqu'est envisagée la mise en place d'un mécanisme de règlement des griefs sur place.

Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle établi des processus de suivi pour comprendre son rendement en matière de prévention et de résolution des incidences sur les droits de la personne?
- Un mécanisme de règlement des griefs a-t-il été établi?
- Des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes ont-ils été établis entre le siège social et les sites de projets?

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Pages 37, 39-41 \(Chapitre IV. Droits de l'homme. Recommandations 5, 6. Commentaires 41, 42, 45, 46\)](#)

Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)

[Pages 18, 20-22, 24-30, 36-41 \(PD 15, PD 17, PD 19, PD 20, PD 22, PD 24, PD 29, PD 31\)](#)

Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PV)

http://www.voluntaryprinciples.org/wp-content/uploads/2013/03/principes_volontaires_francais.pdf

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Charte internationale des droits de l'homme

Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail

(anglais seulement) Guide to Human Rights Impact Assessment and Management. https://www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/human_rights/GuidetoHRIAM.pdf

(anglais seulement) Guide on How to Develop a Human Rights Policy. https://www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/human_rights/Resources/HR_Policy_Guide_2nd_Edition.pdf

RNC Aide-mémoire à l'intention des entreprises d'exploration et d'exploitation minière canadiennes œuvrant à l'étranger (RSE) chapitre 16 : Traitement des questions touchant les droits de la personne (p. 55-56) http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/mineralsmetals/pdf/Corporate%20Social%20Responsibility%20Checklist_f.pdf

(anglais seulement) Integrating human rights due diligence into corporate risk management processes. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

(anglais seulement) A Guide for Integrating Human Rights into Business Management. <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuideHRBusinessen.pdf>

(anglais seulement) Human rights, social development and the mining and metals industry. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

(anglais seulement) Human Rights in the Mining and Metals Sector - Handling and Resolving Local Level Concerns & Grievances. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

(anglais seulement) Child Rights and Mining Toolkit (UNICEF) https://www.unicef.org/csr/files/FINAL_Child_Rights_and_Mining_Toolkit_060217.pdf

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif http://www.oecd-ilibrary.org/governance/guide-de-l-ocde-sur-le-devoir-de-diligence-pour-un-engagement-constructif-des-parties-prenantes-dans-le-secteur-extractif_9789264264243-fr